

L'influence du contexte institutionnel et familial  
sur l'offre de travail des femmes : approches  
microéconométriques  
(Résumé)

Hélène Couprie

Jury composé de

Pierre-André Chiappori, Pierre Granier (co-directeur),  
Xavier Joutard (co-directeur), François Laisney (président),  
Thierry Magnac (rapporteur), Catherine Sofer (rapporteur),  
Alain Trannoy.

thèse soutenue le 2 septembre 2004 à Marseille

Cette thèse se propose d’apporter des éléments pouvant contribuer à l’amélioration de notre compréhension des mécanismes explicatifs de l’offre de travail des femmes, en particulier en ce qui concerne les femmes en couple. Les résultats présentés dans cette thèse s’appuient sur différents travaux micro-économétriques réalisés sur la section française du panel européen des ménages (*European Community Household Panel*) et le panel des ménages britanniques (*British Household Panel Survey*). Plus spécifiquement, le chapitre 2 est inspiré de Clark, Couprie et Sofer (2004), le chapitre 3 présente des développements proches de Couprie et Joutard (2003), tandis que le chapitre 4 est issu de Couprie (2002). Ces travaux suivent une méthodologie commune qui consiste à considérer que les ménages sont dotés d’une rationalité “collective”.

Après avoir passé en revue les théories de la décision intra-familiale de travail dans le Chapitre 1, la théorie dite collective de l’offre de travail apparaît comme une réponse naturelle au souci de modéliser la variété des réponses apportés par les couples européens (Chiappori, 1988, Chiappori, 1992, Browning et Chiappori, 1998). Néanmoins, cette théorie récente présente certains inconvénients que nous énonçons et en particulier le manque de prise en compte de la production domestique, les difficultés de modélisation des externalités de consommations à l’intérieur du ménage et finalement les difficultés de prise en compte des solutions de coin liées à la non participation féminine par exemple. A l’issue de cet exposé, une méthode est présentée permettant de prendre en compte les solutions de coin en adoptant une approche conditionnelle à l’emploi du conjoint. Le mode d’identification de la règle de partage du revenu à l’intérieur de la famille diffère des modèles standards, il repose sur l’identité des préférences entre les femmes de statut familial différent.

A la suite de ce chapitre essentiellement théorique, le Chapitre 2 présente une application empirique du modèle d’offre de travail standard dans la lignée des travaux de Chiappori, Fortin et Lacroix (2002). Contrairement à l’hypothèse de ces auteurs, les revenus hors travail ne sont pas supposés mis en commun au sein des ménages britanniques. Il est en effet probable que le point de menace dépende des revenus d’épargne, de transfert, *etc*. Il apparaît dans l’application réalisée que l’influence des opportunités externes

de remariage représentées par un taux de masculinité par région et par tranche d'âge n'est pas significative sur les comportements. Un tel résultat met en doute l'utilisation de certains déterminants du pouvoir de négociation intra-familial tout comme la validité empirique du modèle standard d'offre de travail reposant sur la modélisation d'un double choix continu d'heures de travail. Par la suite une réflexion est menée sur les développements de ce modèle visant à prendre en compte la taxation et à mesurer l'influence de l'imposition jointe sur les modes de répartition du bien-être à l'intérieur de la famille (Beblo, Beninger et Laisney, 2003).

En réponse aux réflexions évoquées par le chapitre précédent, le Chapitre 3 se place dans une modélisation conditionnelle au choix du mari. Il présente une estimation de l'offre de travail des femmes françaises dans un contexte de contraintes horaires sur le marché du travail. Ces contraintes horaires qui, comme nous avons pu le voir, touchent davantage les femmes que les hommes, tendent à générer du sous-emploi que l'on peut mesurer sur une base objective reposant sur la comparaison des utilités individuelles indirectes instantanées (la modélisation étant statique). Les résultats issus de ce chapitre révèlent des taux de sous-emploi semblables à ce que l'on peut mesurer par ailleurs. Une originalité de l'approche du Chapitre 3 par rapport aux travaux de Dickens et Lundberg (1993) consiste à prendre en compte l'effet de l'hétérogénéité individuelle dans les chances de trouver un emploi ce qui permet de dissocier les effets relevant des préférences individuelles, des effets propres à la négociation intra-familiale et des effets relevant de difficultés dans la recherche d'un emploi. Il apparaît que les contraintes existant sur le marché du travail féminin sont d'autant plus fortes que les femmes sont étrangères, d'âge extrême, moins qualifiées ou habitent en province. Les effets de l'hétérogénéité individuelle sont plus standards, la durée souhaitée augmentant avec le niveau d'étude et se réduisant avec la présence d'enfant(s).

Bien que standards, les effets de l'hétérogénéité individuelle découlant du modèle précédent ne sont probablement pas décrits d'une façon assez fine pour être exploitables en matière de politique économique. La prise en compte de la production domestique dans le cadre d'une modélisation collective permet d'obtenir des effets très détaillés de l'influence des enfants et

plus généralement de la répartition des tâches domestiques sur les comportements d'offre de travail des femmes. Les travaux développés notamment par Apps et Rees (1997) jettent un doute sur la validité du modèle collectif dans un tel contexte, ou tout au moins sur les possibilités d'identification du mode de négociation intra-familial. En réponse à ces travaux, le Chapitre 4 propose de considérer le bien domestique produit comme public ce qui, sous certaines conditions, permet d'obtenir des bonnes propriétés d'identification de la règle de partage à l'intérieur du ménage. L'observation simultanée des consommations individuelles des femmes de temps de loisir pur à travers différents status maritaux permet d'obtenir des estimations détaillées de l'effet des variables d'hétérogénéité sur les modes de répartition à l'intérieur des couples et sur les préférences. Deux enseignements essentiels sont à tirer. D'une part la discrimination salariale représentée par l'écart de salaire entre conjoints influence négativement le pouvoir de négociation des femmes. D'autre part, les femmes disposant d'un pouvoir de négociation faible sont aussi celles qui ne participent pas au marché du travail. Ce dernier résultat ne se conforme pas aux prédictions attendues par le modèle collectif standard. Il met en avant l'importance de la prise en compte du travail domestique dans la mesure des phénomènes redistributifs intra-familiaux fondée sur les comportements d'offre de travail marchand.